

Fédérations Syndicales de Cheminots

CGT – UNSA – SUD-Rail – CFDT

Paris, le 24 juin 2011

Monsieur François NOGUE
Directeur des Ressources Humaines de la SNCF
34, rue du Commandant Mouchotte
75699 PARIS CEDEX 14

Objet : Préavis national de grève.

Monsieur le Directeur,

Vous n'êtes pas sans ignorer l'inquiétude et le mécontentement résultant des conséquences induites par la création de la coentreprise avec IBM sur les systèmes informatiques de la SNCF et sur l'ensemble des informaticiens de la SNCF, qu'ils soient employés à la DSI-T, SVSI (ex. VINSI), ISI,SI Fret, dans les ASTI ou établissements.

Ce mécontentement conduisant les organisations syndicales CGT, UNSA, SUD-Rail et CFDT à déposer une Demande de Concertation Immédiate, au niveau national, le 15 juin dernier.

Aucune garantie et avancée n'ont encore été apportées ce jour.

Ainsi, conformément à l'article L 2512-2 du code du travail, les organisations syndicales CGT, UNSA, SUD-Rail et CFDT vous déposent un préavis de grève couvrant la période du Jeudi 30 Juin 2011 à 00h00 au Vendredi 1^{er} Juillet 2011 à 06h00.

Il couvre l'ensemble des cheminots informaticiens, des cheminots des services informatiques et l'ensemble des personnels des ASTI ainsi que ceux amenés à les remplacer, l'astreinte ne sera pas assurée.

Ce préavis est motivé par les exigences suivantes :

1. Arrêt de la co-entreprise SNCF/IBM ;
2. Contrôle du système d'information du groupe SNCF exercé pleinement par l'EPIC SNCF pour assurer la pérennité de l'entreprise intégrée, de ses missions de service public et le maintien de l'emploi sur le territoire national ;
3. Maintien des DSI et des centres d'exploitation informatiques au sein de l'EPIC SNCF ;
4. Mise en œuvre d'une véritable politique volontariste de ré-internalisation des charges de travail et la pérennité de ces missions avec notamment la reprise

par les ASTI de la maintenance informatique et télécom des Directions Centrales.

5. Pérennisation des emplois des informaticiens cheminots par :
 - a) une politique d'embauche,
 - b) l'organisation d'un examen de qualification E sur l'ensemble de l'entreprise ;
 - c) une convergence entre les métiers télécoms et informatiques sur une base favorable aux cheminots des deux métiers dans les ASTI ;
 - d) Le respect des engagements pris avec la réalisation effective de la ré-internalisation des 200 emplois annoncés.

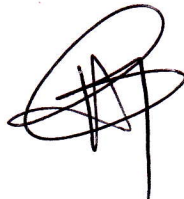
6. Respect de la législation relative à la passation des marchés publics.

Les organisations syndicales CGT, UNSA, SUD Rail et CFDT sont disponibles pour engager les négociations sur les revendications exprimées dans le cadre du préavis.

Elles demandent à être reçues par des responsables, capables de répondre aux exigences des points du préavis et décisionnaires sur les différents points énumérés ci-dessus.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

CGT



Hervé GIUDICI

UNSA



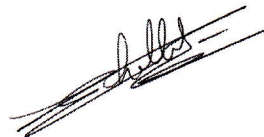
Marie-Caroline BIDAULT

SUD-Rail



Nathalie BONNET

CFDT



Eric CHOLLET